



Sainte-Cécile-de-Milton

# Extrait de résolution

## Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Du livre des délibérations du Conseil lors de la séance  
Ordinaire du 15 janvier 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 15 janvier 2024 à compter de 19 heures.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Pierre Bernier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire

ABSENCE:

M. Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

2024-01-009

### **ABROGATION DU RÈGLEMENT 650-2023 - EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU FUTUR GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 2023-09-194 le conseil adoptait le règlement 650-2023 concernant l'emprunt pour la construction du futur garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire abroger ledit règlement.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Pierre Bernier et unanimement résolu, d'abroger le règlement 650-2023.

Adoptée à l'unanimité

Signé *Paul Sarrazin*  
Paul Sarrazin, Maire

Signé *Pierre Dionne*  
Pierre Dionne, OMA,  
Directeur général et greffier  
trésorier

*Au livre des délibérations du conseil*  
*Ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024*

*Pierre Dionne, OMA, Directeur général et greffier trésorier*

*NB. (Le procès-verbal sera soumis pour adoption par le conseil à une prochaine séance)*